



## **MANIFESTE**

### **Pour des territoires ruraux et de projets entendus !**

Alors que les Territoires de projets ont été réhabilités ces dernières années par l'instauration d'un cadre juridique stabilisé avec le statut du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), ils sont pourtant remis en cause, voire contestés dans certains territoires, entraînant une inégalité territoriale alarmante.

Certes, les Comités Interministériels aux Ruralités (avec les Contrats de ruralité et les Contrats de coopération métropolitaine / Contrats de réciprocité) proposent les premiers moyens pour un pilotage local de projets, mais l'absence d'une réelle vision pour un aménagement harmonieux et équilibré du territoire menace le développement rural.

En effet, les Pays / Pôles territoriaux représentent la moitié de la population française ; en effet, ils représentent 80% du territoire ; en effet, ils sont pilotes des outils de cohésion sociale, de maintien de la santé en milieu rural ; en effet, ils sont des acteurs des transitions énergétique et écologique, démographique et sociale, numérique, mais aussi territoriale ; et en effet, ils sont innovants, productifs et facilitateurs de la coopération territoriale.

Les politiques publiques doivent impérativement les prendre en compte, sans quoi le sentiment de délaissement serait renforcé, sans quoi les habitants de nos territoires, nos citoyens se détourneront de la vie politique.

Ils doivent continuer à se structurer pour engager sereinement les coopérations territoriales à venir et être le creuset des nouvelles dynamiques d'innovation, au service des intercommunalités. A cette fin, ils doivent :

- 1** – Etre le support de la contractualisation régionale, Etat et européenne, à une échelle territoriale cohérente et significative, afin de rationaliser et optimiser les dépenses publiques
- 2** – Conforter à cette même échelle les démarches de concertation territoriale, via notamment les Conseils de développement
- 3** – Soutenir l'indispensable ingénierie de projets aux services des intercommunalités, trop souvent sacrifiée au détriment de celle de gestion
- 4** – Renforcer leur vocation à être l'espace de coopération et de solidarité urbain/rural, comme l'interlocuteur des coopérations avec les Métropoles, pour une politique équilibrée et stratégique du développement territorial
- 5** – Etre acteurs d'une politique forte et claire d'aménagement du territoire, qui fait actuellement défaut